



709-111/20

Le 7 décembre 2006

Votre référence Your file

Notre référence Our file  
9464-15/77065

No. doc. SGDDI Doc. No. SGDDI

Monsieur Pierre Roy, Maire  
Municipalité Saint-Adolphe d'Howard  
1881, chemin du Village  
Saint-Adolphe d'Howard (Québec) J0T 2B0

OBJET: Demande - Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux – Lac Sainte-Marie et Lac Saint-Joseph

Monsieur,

La présente fait suite au processus de demande de restrictions à la conduite des bateaux à la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard pour les lacs Sainte-Marie et Saint-Joseph.

Dans le cadre de cette demande, le Bureau de la sécurité nautique – Région du Québec (BSN-RQ) a reçu diverses informations telles que mémoires, doléances et commentaires de gens ou de groupes de gens préoccupés par ce dossier et ce, suite aux consultations. À la lecture de ces documents, nous constatons des incohérences entre les pistes de solution suggérées et la définition des problèmes.

À la lumière de ces renseignements, nous recommandons qu'une revue approfondie des besoins de restrictions soit effectuée par le requérant afin que les moyens proposés répondent adéquatement à la résolution des problématiques reliées à la navigation sur ces plans d'eau. Par la suite, le BSN-RQ sera en mesure d'effectuer l'examen du dossier de demande de restrictions à la conduite des bateaux.

Pour de plus amples informations sur le processus d'une demande de restrictions à la conduite des bateaux, n'hésitez pas à communiquer avec Lucie Vézina au (418) 649-6833 ou par courriel: [vezinal@tc.gc.ca](mailto:vezinal@tc.gc.ca)

Je vous prie d'agréer, Monsieur Roy, mes salutations distinguées.



Lucie Vézina  
Agent de développement de la sécurité nautique

LV/gb

c.c. : Me Odette Roy, Ministère des Affaires municipales et des Régions

✓